

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 V 68 Vœu relatif à la démocratie locale et à la participation citoyenne dans le 17^e arrondissement.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'exigence des habitants du 17^e arrondissement pour une démocratie locale plus transparente, plus participative et plus à l'écoute ;

Considérant les concertations organisées avec succès en lien avec les Conseils consultatifs de Quartier (CCQ), autour des grands projets d'aménagement portés par la Mairie de Paris dans l'arrondissement, à l'image de l'éco-quartier Clichy Batignolles, du prolongement du Tramway T3 ou de l'aménagement de la Petite Ceinture ;

Considérant que ces expériences démontrent la nécessité de renforcer l'association systématique des habitants de l'arrondissement aux projets qui les concernent et plus généralement à la vie démocratique du 17^e ;

Considérant le rôle central que jouent les CCQ dans la participation des citoyens, et les Comités d'initiative et de consultation d'arrondissement (CICA) dans le dialogue entre la Mairie et les associations ;

Considérant que ces instances de participation ont aujourd'hui besoin d'un nouveau souffle leur permettant d'attirer une plus grande diversité de citoyens, quel que soit leur âge ;

Considérant le vœu de l'exécutif relatif à la démocratie locale et à la participation citoyenne adopté par le Conseil de Paris de mai 2014 sur proposition de la Maire de Paris ;

Considérant que ce vœu crée les conditions d'une plus grande implication des Parisiens en prévoyant notamment que 5 % du budget d'investissement soient élaborés après consultation des Parisiens à partir de 2015, que de nouveaux outils numériques de participation soient créés, ou encore que la Charte parisienne de la participation soit modernisée ;

Sur proposition de Mme Annick LEPETIT, M. Patrick KLUGMAN et des élus du groupe socialiste et apparentés,

Emet le vœu que le 17^e arrondissement s'inscrive pleinement dans cette nouvelle dynamique en :

- relayant plus largement les consultations organisées par la Mairie de Paris sur les grands projets structurants pour l'arrondissement.
- s'impliquant pleinement dans la concertation qui va être ouverte sur la Charte parisienne de la participation.
- mettant fin à la présidence des conseils de quartier et à la définition de l'ordre du jour par les élus au profit de collectifs d'habitants.
- élargissant les missions des conseils de quartiers pour y inclure la tranquillité et la propreté.
- expérimentant, dès l'automne 2014, la procédure de consultation des habitants de l'arrondissement sur le budget d'investissement (budget participatif).
- réunissant une fois par an l'ensemble des conseils de quartier pour définir une charte d'engagement entre la Mairie d'arrondissement et les CCQ.